

ANNEXE IV
Secteur des affaires sociales

CORPS ET POSTES SUPERIEURS	MONTANT MENSUEL BRUT
Aide-éducateur	3200 DA
Educateur	
Educateur spécialisé	4100 DA
Maître d'enseignement spécialisé	
Surveillant général	
Professeur d'enseignement spécialisé	6500 DA
Psychologue clinicien, 1er et 2ème degrés	
Psychologue pédagogue, 1er et 2ème degrés	
Inspecteur orthophoniste, 1er et 2ème degrés	
Inspecteur technique et pédagogique	
Inspecteur administratif	
Educateur principal	
Educateur spécialisé d'application	
Maître d'enseignement spécialisé d'application	
Professeur d'enseignement spécialisé d'application	
Conseiller technique et pédagogique	
Directeur d'établissement spécialisé.	

ANNEXE V
Secteur de la santé

CORPS ET POSTES SUPERIEURS	MONTANT MENSUEL BRUT
Professeur d'enseignement paramédical du 1er degré	6500 DA
Professeur d'enseignement paramédical du 2ème degré	
Professeur d'enseignement paramédical, chef d'option	
Professeur d'enseignement paramédical, directeur des études et stages	
Professeur d'enseignement paramédical, directeur d'annexe de formation	
Professeur d'enseignement paramédical, directeur d'établissement de formation paramédicale.	